



## **SUCRIVOIRE SA**

**Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
au capital de 24 500 000 000 FCFA**

**Siège Social : Unité Agricole Intégrée de BOROTOU,  
B.P. 100 BOROTOU KORO**

### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le **Mercredi 17 Mai 2017 à 09 heures 30, à la Salle de Conférence du Ministère des Affaires Etrangères** sise à Abidjan-Plateau (**Rue de la petite Mairie**), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **A titre ordinaire**

- 1) Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- 2) Présentation du rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales ;
- 3) Approbation des états financiers de synthèse et des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales ;
- 4) Quitus aux administrateurs ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice ;
- 6) Fixation de l'indemnité de fonction des Administrateurs ;
- 7) Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
- 8) Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant ;
- 9) Nomination d'un co-Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant.

#### **A titre extraordinaire**

- 1) Décision de fractionnement du titre SUCRIVOIRE;
- 2) Modification corrélative de l'article 7 des Statuts ;
- 3) Pouvoirs pour la signature des Statuts et l'accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale pour s'y faire enregistrer muni d'une pièce d'identité à partir de 8h30. En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par un mandataire de son choix muni d'un pouvoir à retirer au siège social de la société.

Les documents sociaux visés à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés commerciales et au Groupement d'Intérêt Economique seront tenus à la disposition des Actionnaires pour consultation au siège social de la société, à compter du 03 Mai 2017.

### **Le Conseil d'Administration**